

*Mandat du CSBE sur les soins et services de soutien à domicile*

## **Bien vieillir chez soi : une transformation qui s'impose**

**Québec, le 23 janvier 2024.** — Le Commissaire à la santé et au bien-être publie aujourd'hui le quatrième et dernier tome de la série *Bien vieillir chez soi* qui porte sur l'évaluation de la performance des soins et services de soutien à domicile.

Dans ce rapport, le Commissaire effectue une synthèse des différentes analyses réalisées dans le cadre de ses travaux sur le soutien à domicile et présente au gouvernement les conclusions qu'il en tire. Il propose aussi 4 orientations stratégiques ainsi que 16 recommandations.

Les résultats des travaux effectués par le Commissaire sont clairs : la situation actuelle est inquiétante. À l'instar de celui de la majorité des pays industrialisés, l'écosystème de soutien à domicile québécois, développé à une autre époque, ne répond pas aux besoins actuels de la population et est inadapté aux besoins futurs.

L'écosystème de soutien à domicile est construit sur des assises fragiles. Il est complexe, peu intégré et peu performant, et s'appuie sur des programmes mal définis. De plus, il est peu soutenable financièrement.

Une transformation du soutien à domicile s'impose. Des solutions existent et des réponses peuvent être proposées dès maintenant. Parmi celles-ci, il faut notamment :

1. Passer d'une approche centrée sur le soutien à domicile à une approche gouvernementale de maintien de l'autonomie;
2. Solidifier les assises du soutien à domicile ;
3. Améliorer le soutien à la population ;
4. Mieux soutenir l'innovation et la pérennité d'initiatives prometteuses afin de générer de la valeur.

### **Citation :**

« Notre modèle actuel de soutien à domicile doit évoluer pour faire face au vieillissement de la population. Il faut passer d'un système de soutien à la perte d'autonomie à un système axé sur son maintien. Pour ce faire, il faut adopter une approche globale qui valorise la santé et le bien-être tout au long de la vie. Il faut soutenir les personnes dès les premières apparitions de leur perte d'autonomie et ne pas attendre qu'il soit trop tard pour la freiner. Si rien ne change, s'assurer que les citoyens qui le souhaitent demeurent en sécurité à domicile le plus longtemps possible sera un défi impossible à relever. »

*Joanne Castonguay, commissaire à la santé et au bien-être*

880, chemin Ste-Foy,  
bureau 4.40  
Québec (Québec)  
G1S 2L2

**Faits saillants :**

- Ce rapport s'inscrit dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le gouvernement du Québec d'évaluer la performance des programmes gouvernementaux ayant pour objectif le soutien à domicile. La commissaire examine à cet effet tant les programmes de soutien financier que ceux visant à offrir des services directs à la population.
- Ce rapport est le dernier d'une série de quatre tomes. Le premier tome présentait un portrait de l'écosystème SAD au Québec. Le deuxième tome proposait une analyse chiffrée de la performance des services de soutien à domicile alors que le troisième tome met de l'avant une analyse du degré de mise en œuvre de la politique de 2003 *Chez soi : le premier choix*.

Pour consulter le [rapport final](#).

Pour consulter le [résumé](#).

**Le Commissaire à la santé et au bien-être**

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux et de fournir à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

– 30 –

Le Commissaire à la santé et au bien-être sur les réseaux sociaux :

**Source :**

Marie-France Vermette  
Conseillère en communication  
Commissaire à la santé et au bien-être  
438 873-5402  
Marie-france.vermette@csbe.gouv.qc.ca